



CENTRE
ORNITHOLOGIQUE
LORRAIN

FICHES D'OBSERVATIONS 'MILVUS'

Consignes de rédactions



Quelles observations faut-il y retranscrire ?

Celles sortant de l'ordinaire : espèces peu communes ou rares, premières ou dernières observations de l'année pour les migrateurs, dates précoces ou tardives, rassemblement important, comportement particulier, nidification d'espèces peu commune...

Exemples d'espèces dont il n'est pas nécessaire de noter toutes les observations : Buse variable, Canard colvert, Mésange bleue, Rouge-gorge, Merle noir, Pouillot véloce, Pie bavarde...

Les ponctuelles : lors d'un déplacement ou d'une visite sur un site que vous ne fréquentez pas régulièrement.

Si vous avez des doutes sur l'intérêt de vos données transcrivez les quand même nous ferons le tri.

A quoi servent-elles ?

Ces données nous sont extrêmement précieuses et sont fréquemment utilisées pour des **dossiers** ou **expertises**. Elles peuvent également nous aider à apprécier les évolutions constantes de l'avifaune lorraine. Par ailleurs, un résumé de ces observations paraît chaque année dans la revue **Milvus** éditée par le COL.

Quoiqu'il en soit, toutes ces informations sont également classées et stockées dans un volumineux fichier central.

Qui peut envoyer des observations ?

Tout le monde, il suffit que l'information vous paraisse intéressante.

Comment les remplir ?

N° de code : ce numéros facilite le classement (consulter la liste disponible sur ce site).

Espèce : le nom français est suffisant.

Observateur : inscrire vos nom et prénom en toutes lettres.

Années : bien faire la distinction entre une année civile et une **année ornithologique** qui, elle, est à cheval sur deux années civiles.

FICHES D'OBSERVATIONS

'MILVUS'

Consignes de rédactions

Trop d'observateurs nous envoient leurs données du 1^{er} janvier au 31 décembre, alors que l'année ornithologique s'étend, pour la majorité des espèces, de fin juillet de l'année N à fin juillet de l'année N+1. En effet, il est plus logique de regrouper les observations allant de la fin d'une période de nidification à la fin de la nidification suivante.

Ex : l'année ornithologique 2002/2003 débute après la saison de nidification 2002 (qui appartient à l'année ornithologique 2001/2002) et s'achève à la fin de la saison de reproduction 2003. Ainsi un couple d'hirondelles élevant sa deuxième nichée fin août 2003 appartient à l'année 2002/2003 alors que le dortoir pré-migratoire de cette même hirondelle du 20 juillet 2003 appartient à l'année ornithologique 2003/2004.

Date : inscrire le jour et le mois et n'indiquer l'année que lors de la première donnée retranscrite et lors de la première donnée après le changement d'année civile.

Un nid qui appartient à la saison de reproduction 2003 est noté dans l'année ornithologique 2002/2003, alors que le rassemblement sur les étangs mi juillet 2003 appartient déjà à l'année ornithologique 2003/2004 et vous les retranscrirez sur les fiches en octobre 2004.

Effectif : indiquer si possible un nombre, même approximatif (éviter les termes 'nombreux', 'beaucoup', 'plusieurs', 'quelques'... qui n'ont pas la même valeur d'une espèce à l'autre ou d'observateur à l'autre).

Dép : indiquer le numéro du département. Nous ne récoltons que les observations dans les départements suivants : Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57) et Vosges (88).

Si vous avez des données intéressantes concernant un autre département, sachez qu'un groupe ou une association ornithologique y existe forcément : pour connaître leurs coordonnées, nous consulter.

Commune : indiquer la commune ou 'forêt de...' ou 'étang de...' (Lorsque le nom de l'étang est différent de celui de la commune où il se trouve, noter le nom de la commune dans la rubrique 'Commune' et préciser le nom de l'étang dans la rubrique 'Indication précise du lieu d'observation et/ou autres renseignements').

FICHES D'OBSERVATIONS

'MILVUS'

Consignes de rédactions

Indication précise du lieu d'observation et/ou autres renseignements : notez **avec précision le lieu-dit** (utilisez si possible ceux des cartes IGN au 1/25000^{ème}) **ou une localisation** qui permette d'utiliser votre fiche pour une étude ou une action de protection (l'indication de la commune est souvent trop vague).

Exemples de commentaires : mâle chanteur, 4 œufs non éclos, 2 jeunes volants, couple en parade, accouplement, oiseau électrocuté, dortoir, vol migratoire, etc...

Utiliser plusieurs lignes si nécessaires.

Remarques :

Pour les **espèces qui font l'objet d'enquêtes spécifiques** (Grues, Hérons, Busards, comptage mensuel des anatidés hivernants, nichées de canard...) ne pas se contenter d'envoyer les données au responsable de l'enquête, mais les retranscrire également sur fiches d'observations à la fin de l'année.

Attention :

Certaines **espèces rares** font l'objet d'une **homologation** auprès du **Comité d'Homologation Régionale de Lorraine** (CHR) : une fiche détaillée est alors demandée en plus de la fiche classique (pour plus de détail, voir la rubrique CHR).